

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE ATTACHES D'ADMINISTRATION (AAE) ET SAENES

MOUVEMENT NATIONAL DES MEN ET CTSSAE

RENTREE SCOLAIRE 2026

Mouvement 2026 AAE – SAENES- MEN - CTSSAE

Les agents qui souhaitent participer aux opérations de mutation organisées par l'administration centrale, afin d'obtenir un poste hors académie, devront se connecter sur le serveur AMIA via l'adresse <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia> afin de saisir leurs vœux.

Attention : Les agents en poste dans l'académie d'Orléans-Tours souhaitant obtenir une mutation sur un poste précis ou profilé de l'académie, déclaré vacant et affiché sur AMIA dans le cadre du mouvement inter-académique ou national (selon les corps), doivent impérativement participer aux opérations de mutation selon le calendrier ci-dessous.

Calendrier des opérations :

- Saisie des vœux sur le serveur AMIA par l'agent : **du mercredi 3 décembre 2025 au mardi 6 janvier 2026 inclus.**
 - Edition de la confirmation de demande de mutation, via AMIA, par l'agent : **du mardi 6 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 inclus.**
 - **Date limite de retour** des confirmations d'inscription avec les pièces justificatives par la voie hiérarchique :
 - pour les personnels affectés en EPLE ou en DSDEN :
retour au plus tard **le mercredi 14 janvier 2026 inclus à la DSDEN**, puis après avis du DASEN **retour au Rectorat au plus tard le lundi 19 janvier 2026.**
 - pour les personnels affectés au Rectorat :
retour des confirmations au service de la DPAE Rectorat au plus tard **le mercredi 14 janvier 2026 inclus**
 - pour les personnels affectés en Université :
retour des confirmations au service de la DPAE 2 Rectorat au plus tard **le mercredi 14 janvier 2026 inclus**
- Seule la confirmation signée, avec éventuellement les modifications des vœux, fait foi.
En l'absence de confirmation signée ou en cas d'envoi de la confirmation hors délais, la demande de mutation sera annulée.***
- Affichage de l'Etat de la demande de mutation sur AMIA (demande validée et avis recteur) : **à partir du jeudi 29 janvier 2026**

- Affichage des caractéristiques de la demande de mutation (priorités légales et critères supplémentaires) validées par le bureau DGRH C2-1 suite à l'examen des pièces : **à partir du jeudi 5 mars 2026**
- Demande écrite de correction : **jusqu'au mercredi 18 mars 2026 inclus**
- Examen des demandes de correction et information de la suite donnée à la demande : **jusqu'au vendredi 20 mars 2026 inclus**
- Résultats des opérations de mutation : **le vendredi 27 mars 2026**



Afin d'effectuer votre saisie sur le serveur AMIA, vous devez vous munir de votre NUMEN. Pour les personnels affectés en EPLE, si vous n'êtes plus en possession de celui-ci, il convient de vous adresser à votre Chef d'établissement qui sera en mesure de vous le communiquer. Pour les autres personnels, il convient de vous adresser à la DPAE. Il est rappelé que, pour des raisons de confidentialité, aucun NUMEN ne sera communiqué par téléphone. La demande doit être écrite, faite par l'agent, par mail via sa boîte académique personnelle.

Pour toute question, la DPAE est à la disposition des agents aux adresses mails suivantes selon leur corps :

ce.dpae2-mobilite@ac-orleans-tours.fr

ce.dpae4-mobilite@ac-orleans-tours.fr

Information à diffuser largement au sein des services et établissements d'exercice auprès des personnels concernés
